

## Commune de SAINT-FORGEUX

# A lire pour prévenir

LE MOT DU MAIRE

De nombreuses communes françaises sont exposées à des risques qualifiés de majeurs.

Maîtriser de tels évènements c'est avant tout prévenir.

La municipalité s'est mobilisée pour répondre à ce besoin réglementaire et vous informer sur les risques encourus par notre Commune.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs s'articule autour d'un certain nombre de fiche informative par risque.

Vous y trouverez des éléments d'informations et des consignes de sécurité et de bons réflexes pour chaque type de risque.

Toutefois, la municipalité se tient à votre disposition pour compléter ces informations le cas échéant.

En parallèle, l'équipe municipale a décidé de s'équiper d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document à usage interne, recense l'ensemble des ressources propres à la Commune, réunit l'ensemble des informations et fiches réflexes nécessaires à la gestion d'évènements graves et synthétise l'organisation de la gestion de crise au sein de la Commune.

Jacques LARROCHETTE, maire de SAINT-FORGEUX



## Les risques



### Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- les risques naturels : inondation, mouvement des terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- les risques technologiques : d'origine anthropique. ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage.
- les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

### Cadre législatif :

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

## La Commune face aux risques



informez-vous

### Comment Saint-Forgeux est organisée pour faire face aux risques ?

La Commune Saint-Forgeux s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document à usage interne à la municipalité a pour objet d'organiser l'alerte, l'information et la protection de la population.

Il recense les risques existants sur la Commune, organise les services municipaux en cas de crise et sert à la coordination avec les différents services de secours extérieurs (Préfecture, pompiers, gendarmerie etc.).

Enfin, il est régulièrement mis à jour (numéro de téléphone, changement de personnel etc.).

### Quels sont les risques à Saint-Forgeux ?

La Préfecture du Rhône a recensé 4 risques majeurs sur le territoire de notre Commune :

1. Le risque d'inondation
2. Le risque de rupture de barrage
2. Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)
4. Le risque industriel

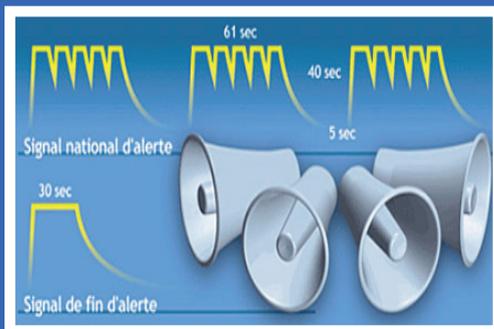
### Comment est donnée l'alerte à Saint-Forgeux ?

Pour donner l'alerte, la Commune :

1. Informe de porte-à-porte

Elle recommande aussi d'écouter la radio sur France Inter sur 99.8 ou 101.1 ou France Info sur 103.4 ou 105.4

Ci-contre, à titre d'information, l'alerte répondant aux normes nationales pour les villes équipées de sirènes respecte le schéma suivant :



## Inondations



inondation lente  
inondation rapide

### DEFINITION :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des courants variables. Ce sont le plus souvent des pluies importantes et durables qui engendrent l'augmentation du débit d'un cours d'eau.

L'inondation peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges. Elle peut être également aggravée par l'imperméabilisation des sols et l'impossibilité d'infiltration en cas de sols gorgés d'eau.

### LOCALISATION :

Saint-Forgeux est concernée par la rivière Turdine et la Teysonne qui traverse le village..

Ces cours d'eau sont référencés dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) mis en place par la Préfecture du Rhône, comme présentant un risque potentiel de crue.

Les principales zones à risque sont indiqués sur la carte en dernière page.

### PREVENTION :

En cas de crue imminente, le service d'alerte des crues averti le Préfet qui informe le maire.

La municipalité met alors en place l'information à la population et ordonne le cas échéant l'évacuation des zones à risques.

### MESURES DE PRECAUTION : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

Respectez les consignes suivantes :

- Mettez-vous à l'abri en choisissant un refuge en hauteur.
- Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4).
- N'approchez pas des zones inondées.
- Respectez les signalisations et n'engagez pas votre véhicule sur des voies inondées.
- Coupez gaz et électricité si vous ne courez aucun risque.
- Fermez portes et fenêtres. Mettez à l'abri en hauteur les biens sensibles.
- Ne téléphonez pas au services de secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



## Rupture de barrage



aval  
d'un barrage  
d'une digue

### DEFINITION :

Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage, suivie du déferlement d'une onde de submersion, puis d'une inondation plus importante que les fortes crues des cours d'eau connus de la Région.

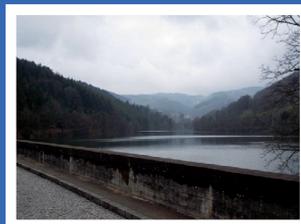
### LOCALISATION :

Le territoire de SAINT-FORGEUX est concerné par ce risque avec le barrage de JOUX. Ouvrage connu, surveillé et référencé, les risques restent de faible probabilité.

### PREVENTION :

En cas de rupture, la municipalité met alors en place l'information à la population et ordonne le cas échéant l'évacuation des zones à risques.

### MESURES DE PRECAUTION : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE RUPTURE DU BARRAGE DE JOUX



Si vous êtes témoin :

- Eloignez-vous dans le sens opposé de la vague.
- Réfugiez-vous sur un point en hauteur.
- Prévenez les secours (18 ou 112) et donnez-leur la nature de l'incident.

Respectez les consignes suivantes :

- Coupez l'électricité et le gaz si vous ne courez aucun danger.
- Mettez-vous à l'abri en gagnant un point haut sur la commune (colline, versant).
- Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4) et les haut-parleurs des consignes vous seront données.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.
- Ne téléphonez pas, laissez les lignes à la disposition des secours.

## Transports de matières dangereuses



transport de  
marchandises  
dangereuses

### DEFINITION :

Le risque de transport de matières dangereuses résulte en général d'un accident causé lors de son acheminement par voie routière, ferrovière, fluviale, aérienne ou par canalisation.

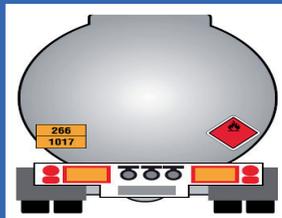
Sont dites matières dangereuses tout produit inflammable, toxique, explosif, corrosif ou radioactif.

### LOCALISATION :

Saint-Forgeux est concernée principalement par son réseau routier, en particulier la Nationale N7 et la D27 (cf. cartographie).

### PREVENTION :

Le transport de matières dangereuses (TMD) par camion est signalé par un système d'identification par des plaques oranges indiquant au moyen de numéros la nature du risque et la matière transportée.



### MESURES DE PRECAUTION : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'ACCIDENT :

Si vous êtes témoin :

- Relevez le code danger et matière.
- Eloignez-vous de l'accident perpendiculairement au sens du vent.
- Prévenez les secours (18 ou 112) et donnez-leur les numéros relevés.



Respectez les consignes suivantes :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, dans la pièce opposée à l'accident.
- Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations d'éventuels gaz toxiques.
- Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes.
- Ne téléphonez pas aux services de secours.
- Ne fumez pas et d'une manière générale évitez toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.

## Risques industriels



activités  
industrielles

### DEFINITION :

Lorsque les conséquences d'un accident dépassent le cadre de l'entreprise, un plan d'urgence appelé Plan Particulier d'Intervention (PPI), peut alors être déclenché par le Préfet qui en a l'autorité.

Saint-Forgeux peuvent être concernés par de tels accidents.

Les conséquences d'un tel risque a des effets différents sur les hommes, les biens et l'environnements (brûlures, projections, pollutions...) suivant la proximité du risque et le temps d'exposition.

### LOCALISATION :

L'entreprise GERFLOR implantée sur le territoire de la Commune de Saint-Loup est référencée comme présentant un potentiel risque.

### MESURES DE PRECAUTION : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'ACCIDENT :



Si vous êtes témoin :

- Eloignez-vous de l'accident perpendiculairement au sens du vent.
- Prévenez les secours (18 ou 112).

Respectez les consignes suivantes :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, dans la pièce opposée à l'accident.
- Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations d'éventuels gaz toxiques.
- Ecoutez la radio (France Inter 99.8 ou 101.1, France Info 105.4 ou 103.4).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes.
- Ne téléphonez pas aux services de secours.
- Ne fumez pas et d'une manière générale éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.

## Commune de SAINT-FORGEUX

CARTOGRAPHIE

